

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le 11 juillet 2023**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

2023-07-202

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance ordinaire du 11 juillet 2023 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

### **PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**

Personne ne s'est manifesté lors de la période de parole au public.

2023-07-203

#### **DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2023.

### **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

2023-07-204

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838* (liste numéro MP-2023-07).

2023-07-205

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
JUN 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

2023-07-206

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – AJOUT DE  
PANNEAU D’AFFICHAGE – 5<sup>E</sup> AVENUE INTERSECTION  
BOULEVARD CARDINAL-LÉGER**

Considérant que les intempéries rendent parfois difficile la visibilité du marquage de rue audit endroit, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder aux modifications suivantes à la signalisation :

- installation d'un panneau d'affichage de signalisation routière latérale sur la 5<sup>e</sup> Avenue à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger.

2023-07-207

**AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT N<sup>o</sup> 1 - ENTENTE DE  
COLLABORATION RELATIVE AU SERVICE D'URGENCE ET DE  
PROTECTION INCENDIE**

Considérant que les Villes de Pincourt et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (NDIP) ont signé, le 16 mars 2021, une entente intermunicipale relative à une desserte en couverture incendie pour les territoires des deux villes;

Considérant que la répartition des charges, prévues pour la première année de ladite entente, était établie à celle-ci et qu'il était prévu que cette répartition soit revue, annuellement, par la suite en fonction du nombre d'appels annuel pour chacun des secteurs en comparaison au nombre total d'appels du service;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la répartition des charges pour que les dépenses soient réparties entre les deux villes au prorata des appels incendie, seulement sans tenir compte des appels de premiers répondants;

Considérant qu'un avenant à l'entente doit être signé par les parties pour refléter ce changement dans la répartition des dépenses, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, ainsi que la directrice générale adjointe et greffière, M<sup>e</sup> Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant n° 1 à l'Entente de collaboration relative au service incendie avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

## **SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

**2023-07-208**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

## **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**2023-07-209**

### **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DES TERRAINS DE PICKLEBALL**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement autour des terrains de pickleball au parc Olympique auprès de « PAYSAGEMENT M&M » pour la somme de 21 707,28 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 02-752-00-522.

**2023-07-210**

### **DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ - OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES STATIONNEMENTS DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant la demande de prix auprès de divers fournisseurs;

Considérant les offres reçues et leur analyse, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection des stationnements de l'hôtel de ville auprès de « LES PAVAGES THÉORÉT INC. » pour la somme de 67 092,51 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus réservé « Infrastructures », soit imputée au poste budgétaire 22-100-10-534.

2023-07-211

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-349 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS « DÉNEIGEMENT DES ÉCOLES » - OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES ET DES STATIONNEMENTS INCITATIFS POUR LA SAISON 2022-2023**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-11-349, Dépense financée par le fonds « Déneigement des écoles » - Octroi du contrat de déneigement des stationnements des écoles et des stationnements incitatifs pour la saison 2022-2023, afin d'y remplacer le fonds « Déneigement des écoles » par le « Fonds d'administration ».

2023-07-212

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES » – COÛTS EXCÉDENTAIRES DÉCOULANT DE LA DURÉE PROLONGÉE DES TRAVAUX - CONTRAT POUR LE PAVAGE, LES BORDURES ET L'ÉCLAIRAGE DU CHEMIN DE LA POINTE-AUX-RENARDS – PHASE 1**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la dépense pour coûts excédentaires découlant de la durée prolongée des travaux de pavage, bordures et éclairage du chemin de la Pointe-aux-Renards - Phase 1 auprès de la firme « ROXBORO EXCAVATION INC. » pour la somme de 56 293,95 \$, au net.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures » soit imputée au poste budgétaire 22-400-10-854.

2023-07-213

**DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT - USINE  
D'ÉPURATION DES EAUX**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser :

- L'achat d'une imprimante à étiquettes P-Touch auprès de la firme « TENAQUIP LIMITÉE » pour la somme de 2 515,46 \$, toutes taxes incluses, et que cette dépense en immobilisation, financée par le fonds de roulement, soit imputée au poste budgétaire 22-400-40-085 et remboursée en trois (3) paiements annuels égaux de 838,49 \$, à compter de l'exercice financier 2024.
- L'achat de deux compresseurs et d'un panneau filtre à bande auprès de la firme « KAESER COMPRESSEURS CANADA INC. » pour la somme de 29 435,63 \$, toutes taxes incluses, et auprès de divers fournisseurs pour la somme de 2 564,37 \$, toutes taxes incluses, et que ces dépenses en immobilisation, financées par le fonds de roulement, soient imputées au poste budgétaire 22-400-40-089 et remboursées en cinq (5) paiements annuels égaux de 6 400 \$, à compter de l'exercice financier 2024.
- Les travaux de mise à niveau de la station de pompage SP-04 auprès de la firme « Solutions P-Logix inc. » pour la somme maximale de 15 000 \$, toutes taxes incluses, et auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 8 000 \$, toutes taxes incluses, et que ces dépenses, financées par le fonds de roulement, soient imputées au poste budgétaire 22-400-10-036 et remboursées en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 600 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

2023-07-214

**DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –  
RESURFAÇAGE DE LA RUE RÉGENT**

Considérant la demande de prix auprès de divers fournisseurs;

Considérant les offres reçues et leur analyse, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour les travaux de resurfaçage de la rue Régent auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme de 80 350,28 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus réservé « Infrastructures », soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-072.

## **LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

2023-07-215

### **ENTÉRINER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN CULTURE POUR LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES DE 12 À 18 ANS - 2023-2024**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le dépôt, par la régisseuse de la Bibliothèque, madame Sylvie De Repentigny, dans le cadre de l'appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans - 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications, une demande pour le projet « Ensemble au parc », la Ville s'engageant à réaliser le projet pour lequel la demande sera déposée.

D'autoriser madame Sylvie De Repentigny, régisseuse de la Bibliothèque, ou monsieur Francis Hamel, directeur du Service des loisirs et des services communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de ce projet.

2023-07-216

### **AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES VOLET ACCOMPAGNEMENT (PAFLPH-1 2023-2024)**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, monsieur Francis Hamel, et/ou le directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, à présenter une demande de subvention au « Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées volet accompagnement (PAFLPH-1 2023-2024) », pour conclure une entente d'accessibilité du loisir aux personnes handicapées avec « Zone Loisir Montérégie ».

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer, à même le budget annuel, la portion non subventionnée des coûts associés à ce projet.

## **SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE**

2023-07-217

### **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2022-11-353 – DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN RÉSEAU DE STATION MÉTÉO INTELLIGENTE AVEC CAPTEUR DE TEMPÉRATURE DE LA CHAUSSÉE**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer  
APPUYÉ PAR René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2022-11-353, Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat et installation d'un réseau de station météo intelligente avec capteur de température de la chaussée, afin d'y remplacer la somme de « 22 995 \$ » par la somme de « 27 695 \$ ».

2023-07-218

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ÉLABORATION D'UN DEVIS TECHNIQUE AVEC CRITÈRES QUALITATIFS EN LIEN AVEC L'ACQUISITION ÉVENTUELLE D'UN CAMION AUTOPOMPE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

Considérant que la Ville désire lancer prochainement un appel d'offres en lien avec l'acquisition d'un camion autopompe;

Considérant la complexité technique d'un tel devis d'appel d'offres, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat pour l'élaboration d'un devis technique avec critères qualitatifs en lien avec l'acquisition éventuelle d'un camion autopompe auprès de la firme « Flotte Conseil » pour une somme maximale de 4 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-220-40-926.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2023-07-219

**DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ POUR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA SÉCURITÉ PULIQUE**

Considérant le besoin des différents services et l'opportunité d'acquérir un véhicule usagé auprès d'un marchand local;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'un véhicule usagé Ford Explorer XLT, auprès de la firme « FORD ÎLE-PERROT INC. » pour la somme de 43 699,75 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le lettrage du véhicule auprès de la firme « St-Clet Design » pour la somme de 1 262,45 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses, financées par le fonds de roulement, soient imputées au poste budgétaire 22-600-50-895.

Que ces emprunts, au fonds de roulement, soient remboursés en cinq (5) paiements annuels égaux de 8 992,44 \$, à compter de l'exercice financier 2024.

2023-07-220

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant l'article 10 du *Règlement numéro 782* « Durée du mandat d'un membre »;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Philippe Cousineau pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans.

2023-07-221

**APPROBATION DU PROJET I24851 - BELL CANADA**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I24851 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2023-07-222

**APPROBATION DU PROJET DCL-23297786 - HYDRO-QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet DCL-23297786 d'Hydro-Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2023-07-223

**APPROBATION DU PROJET SD-23-0714 - ÉNERGIR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet SD-23-0714 d'Énergir concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

**GREFFE ET COMMUNICATIONS**

2023-07-224

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 865-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 865 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la démolition d'un immeuble sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du *Règlement modifiant le Règlement concernant la démolition d'un immeuble* a été donné lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, sous le numéro de résolution 2023-03-099;



Considérant l'adoption du premier projet de *Règlement 865-03* lors de la séance ordinaire du 18 avril 2023, sous le numéro de résolution 2023-04-140;

Considérant la tenue de la consultation publique le 9 mai 2023;

Considérant l'adoption du deuxième projet de *Règlement 865-03* lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, sous le numéro de résolution 2023-05-162, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le *Règlement numéro 865-03 modifiant le Règlement numéro 865 concernant la démolition d'un immeuble*, tel qu'amendé, le but de celui-ci étant de s'arrimer avec les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) et de la *Loi sur le patrimoine culturel* (chapitre P-9.002).

De faire parvenir une copie du règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2023-07-225

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÉDUCTION DE LA LARGEUR MINIMALE D'UN TERRAIN À SUBDIVISER EN DEUX - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 721 848 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 1 721 848 du cadastre du Québec;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, le 7 juin 2023, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 22 juin 2023, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 1 721 848 afin de réduire la largeur minimale exigée de 18 mètres à 13,80 mètres et de permettre la construction de deux habitations unifamiliales isolées sur deux lots à être créés à même le lot portant le numéro 1 721 848 du cadastre du Québec.

2023-07-226

**AUTORISATION DE PROCÉDURE JUDICIAIRE**

Considérant la mise en demeure envoyée le 9 février 2021 au propriétaire des immeubles situés aux 528, 3<sup>e</sup> Boulevard et 1067, chemin Duhamel et le défaut, par celui-ci, de s'y conformer;

Considérant la résolution numéro 2021-03-110 et le jugement rendu dans le dossier en découlant;

Considérant l'usage dérogatoire et les nuisances qui se reproduisent de nouveau, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser M<sup>e</sup> Patrice Gladu, exerçant à titre d'avocat au sein du cabinet « Dunton Rainville » et mandaté par la Ville de Pincourt, à tenter toute procédure judiciaire utile aux fins de faire respecter la réglementation municipale et ainsi faire cesser les usages non conformes répertoriés aux 528, 3<sup>e</sup> Boulevard et 1067, chemin Duhamel.

## **SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

2023-07-227

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS - IMPLICATION CITOYENNE ET ÉTUDE COMPARATIVE DES ÉLÉMENTS DÉMOCRATIQUES PINCOURT/MORGES**

Considérant que M. Philippe Nathan Crisafi est un citoyen fort engagé à titre de bénévole à la Ville de Pincourt;

Considérant l'implication de M. Crisafi au sein du comité interculturel de la Ville, initialement à titre de vice-président et aujourd'hui à titre de co-président, ainsi qu'en tant que membre du comité jeunesse;

Considérant qu'en tant que membre des comités de la Ville, il sert de leader et encourage les jeunes à s'impliquer dans la vie municipale;

Considérant qu'à la fin de son parcours académique collégial, il a rédigé un mémoire sur la démocratie participative telle que mise en pratique dans la Ville de Morges en Suisse;

Considérant que sa recherche vise à améliorer et accroître la participation des citoyens.ennes dans la politique municipale;

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier et de féliciter M. Philippe Nathan Crisafi pour son implication exemplaire dans les institutions démocratiques de la Ville de Pincourt et de lui souhaiter du succès dans ses prochaines études en droit.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 22 et s'est terminée à 19 h 30.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-07-228**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, de lever la séance ordinaire du 11 juillet 2023.

---

M. CLAUDE COMEAU  
MAIRE

---

M<sup>E</sup> CHARLOTTE GAGNÉ  
DGA ET GREFFIÈRE

PROJET